



**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 13 mai 2025**

**5^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CONSEIL DE
QUARTIER DE SILLERY, tenue le mardi 13 mai 2025, au Centre
communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel, salle 107.**

(13 pages)

PRÉSENCES

M ^{me} Janet Drury	Présidente (2026)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2027)
M. Hugues Beaudouin	Trésorier (2026)
M ^{me} Anna Cividino	Administratrice (2026)
M ^{me} Mary Shee	Administratrice (2027)
M. Patrick Lamontagne	Administrateur (2027)

Membre sans droit de vote

M ^{me} Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery et présidente de l'Arrondissement
--	--

IL Y A QUORUM

ABSENCES

M. Pierre Gagnon	Administrateur (2026)
M. Julien Roy	Vice-président (2026)

AUTRES PRÉSENCES

M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques
---------------------------------	---

M ^{me} Junie Lecoq	Secrétaire de rédaction
-----------------------------	-------------------------

Quatre (4) personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 03
2.	Organisation du conseil de quartier	19 h 05
3.	Adoption et suivis des procès-verbaux des rencontres du 11 mars et du 8 avril 2025	19 h 12
4.	Prise d'acte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du mardi 8 avril 2025	19 h 13
5.	Information de la conseillère municipale	19 h 13
6.	Questions et commentaires du public et des administrateurs	19 h 33
7.	Activités et suivis • Mobilité et environnement - Table de concertation vélo - Table sur le transport en commun - Résolution • Urbanisme et aménagement - Unités d'habitation additionnelle - Résolution • Histoire, patrimoine et culture - Comité ad hoc sur le site patrimonial – Résolution - Projet de murale au 1303 avenue Maguire • Communautaire, parcs et loisirs	20 h 14
8.	Fonctionnement • Secrétariat • Trésorerie	20 h 40
9.	Divers	20 h 50
10.	Levée de l'assemblée	20 h 54

Procès-verbal

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente, M^{me} Drury, préside l'assemblée qui débute à 19 h 03. Elle fait la lecture de l'ordre du jour.

M^{me} Anna Cividino propose et M. Luc Trépanier seconde l'adoption de l'ordre du jour de ce mardi 13 mai 2025.

2. Organisation du conseil de quartier

M^{me} Drury explique que, selon la réglementation encadrant les conseils de quartier, le mandat de l'exécutif prend fin chaque année au moment des élections à l'assemblée générale annuelle (AGA). Le conseil peut décider d'élire le nouvel exécutif pendant l'AGA, suivant l'élection des administrateurs.trices. Depuis deux ans, le CQS a décidé plutôt d'attendre jusqu'à la rencontre du conseil d'administration au mois de mai. Cette approche lui permet de s'échanger sur les postes des différents officiers lors de la rencontre préparatoire, qui a lieu une semaine avant la rencontre du conseil.

M^{me} Bucica prend le relais pour procéder à la nomination des officierst.

RÉSOLUTION 25-CA-16

SUR UNE PROPOSITION de M. Hugues Beaudoin avec l'**APPUIE** de M. Luc Trépanier, **IL EST UNANIMEMENT CONVENU** que M^{me} Janet Drury occupera le titre de **présidente**, M. Hugues Beaudoin occupera le titre de **trésorier**, M. Luc Trépanier occupera le titre de **secrétaire** et M. Julien Roy occupera le titre de **vice-président**. Il est également convenu que les rencontres continueront de se tenir le **deuxième mardi** de chaque mois, et ce, jusqu'à la prochaine réunion prévue en mai 2026.

3. Adoption et suivis des procès-verbaux des rencontres du 11 mars et du 8 avril 2025

RÉSOLUTION 25-CA-17

M. Hugues Beaudoin propose et M. Patrick Lamontagne seconde l'adoption des procès-verbaux des rencontres du **11 mars** et du **8 avril 2025**

. **Prise d'acte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du mardi 8 avril 2025**

RÉSOLUTION 25-CA-18

M^{me} Mary Shee propose et M. Patrick Lamontagne seconde la prise d'acte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du mardi **8 avril 2025**.

5. Information de la conseillère municipale

- **Conseil des ministres fédéraux** : Joël Lightbound, un citoyen du secteur, fait dorénavant parti du Conseil des ministres en tant que **ministre** de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, dans le gouvernement Carney. Une importance pour la Ville d'avoir un représentant de la Capitale-Nationale.

- **Appel de candidatures - Murale sur l'avenue Maguire** : La Ville de Québec fait appel aux artistes visuels professionnels de son territoire pour réaliser une murale peinte sur le mur nord du 1303, avenue Maguire. Avant de concevoir la murale, l'artiste sélectionné sera appelé à participer à un maximum de **trois rencontres** avec des acteurs du milieu (notamment le CQS, la Société de développement commercial de Maguire (SDCM) et la Société d'histoire de Sillery (SHS)) afin de connaître ce qui distingue Sillery et de créer une œuvre qui mettra en valeur cette communauté. L'appel de candidatures s'adresse aux artistes visuels



Avenue Maguire - Galerie de photos de la Ville de Québec

professionnels habitant le territoire de Québec. Date limite pour déposer sa candidature : 27 mai 2025.

Pour plus d'informations : <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subventions/art-culture/oeuvres-murales/appel-candidatures-murale-maguire.aspx>

- M^{me} Drury mentionne qu'en novembre 2023, la *Société de développement commercial* (SDC) Maguire a présenté un projet de murales extérieures. L'appui du CQS était requis afin de lui permettre d'obtenir une subvention de la Ville. À cet effet, le Conseil a adopté la résolution 23-CA-46. Toutefois, il a recommandé « que les œuvres choisies devraient refléter éventuellement une thématique historique et patrimoniale propre au quartier. De la sorte, cette thématique permettra de définir l'unicité du lieu et ainsi se démarquer davantage des autres secteurs commerciaux. Cette approche favoriserait également la mise en valeur des attraits touristiques et patrimoniaux du quartier ». On constate que la Ville suit la recommandation du CQS.

- **2003 chemin Saint-Louis** : le permis d'occupation temporaire pour l'aménagement d'un stationnement avait été allongé de 3 mois supplémentaires au mois de février dernier. La Ville va contacter le promoteur car on arrive à la fin de ce permis, étant donné que la construction devait commencer dès l'arrivée du printemps, après la fonte. M^{me} Mercier-Larouche reviendra avec les informations dès qu'elle aura une rétroaction.

- **Balade en vélo avec nos élu.es** : le 31 mai 2025, pour la quatrième année,



LA BALADE DES ÉLU.ES 2025

À VÉLO
LE 31 mai 2025 à 10h30

Une balade conviviale pour tous, entre ami.es, en famille ou pour faire de nouvelles connaissances.

3 points de départ dans Ste-Foy et Sillery :
-École primaire **Cœur-Vaillant**, boul. Neilson
-Bibliothèque **Charles-H.-Blais**, ave Maguire
-Parc **Myrand**, ave Myrand

Parcours sécuritaires et accompagnés jusqu'au Marché Public de Ste-Foy

Inscription gratuite : forms.gle/wS279w6tKFjQjehC6
Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte

Prix de participation de nos commanditaires:

àVélo

LE CLAP

librairie la liberté

Coop Ste-Foy

Marché Public de Ste-Foy

Organisé par les conseils de quartier Cité-Universitaire, Plateau, Pointe-de-St-Foy, St-Louis et Sillery en collaboration avec la ville de Québec

REMIS AU DIMANCHE 1er JUIN EN CAS DE MÉTÉO DÉFAVORABLE

participez à une activité familiale et chaleureuse en compagnie de vos **élu.es** municipaux, organisée par les conseils de quartier de Pointe-de-Sainte-Foy, Plateau, Saint-Louis, **Sillery** et Cité-Universitaire. Trois points de départ sont prévus à 10h30

• À l'ouest : **école Cœur-Vaillant**, boulevard Nelson,

• À l'ouest : **bibliothèque Charles-H.-Blais**, avenue Maguire.

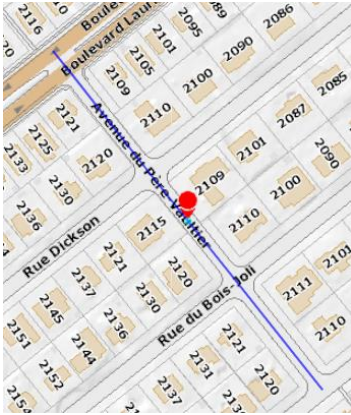
• À l'est, **Parc Myrand**, avenue Myrand.

Les groupes convergeront vers le marché public de Sainte-Foy, pour un trajet de 4 à 6 km selon le point de départ. Cette balade

est ouverte à tous : il n'est pas nécessaire d'être un cycliste expérimenté. On pédale lentement, dans une ambiance détendue et sécuritaire. Plusieurs prix de présence seront offerts par les marchands des quartiers participants. N'hésitez pas à décorer votre vélo pour l'occasion ! Au moins un adulte doit accompagner chaque groupe d'enfants. Le retour se fait de façon individuelle. EN cas de pluie, l'activité est décalée au lendemain.

Inscriptions et informations : <https://forms.gle/wS279w6tKFjQjehC6>

- **Feu de circulation pour les cyclistes** : des ajustements seront effectués concernant les trois feux de circulation situés à proximité du boulevard Laurier, de l'avenue Maguire, de l'avenue du **Père-Vaultier** (carte) et de l'avenue du Chanoine-Morel. Une signalisation adéquate sera mise en place afin d'assurer la sécurité et la clarté pour l'ensemble des usagers concernés. La mise en place sera normalement prévue en octobre.



Il est également rappelé qu'en cas de problématique, il est pertinent de contacter le 311. Cette démarche avait d'ailleurs été utile à l'automne dernier pour signaler un rassemblement non permis par la distillerie Cherry River.

6. Questions et commentaires du public et des administrateurs

- **L'Atelier d'Inès, boutique de macarons, 1329 avenue Maguire** : Une nouvelle commerçante, installée sur l'avenue Maguire, fait face à une situation préoccupante. Elle occupe un local commercial en vertu d'un bail, signé en avril, avec l'entreprise GHD. Le propriétaire des locaux souhaite mettre fin à l'occupation des lieux pour l'ensemble des locataires dès le mois de juin. La commerçante n'était absolument pas au courant de ce projet et n'aurait pas signé le bail si elle l'avait su. Elle indique avoir investi toutes ses économies dans ce projet.

M^{me} Mercier-Larouche a répondu qu'il s'agit d'un dossier complexe sur lequel la Ville ne peut malheureusement pas intervenir directement. Elle invite plutôt à explorer les ressources disponibles auprès du gouvernement du Québec ainsi que certains organismes d'accompagnement.

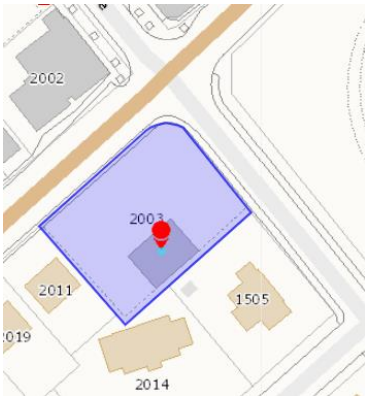
Les administrateurs, tous touchés, conseillent de considérer une démarche judiciaire, notamment devant la Cour du Québec ou la Cour supérieure, selon la nature du litige.

- **Jardin communautaire** : une citoyenne est intervenue pour souligner la situation préoccupante liée à deux cabanons situés dans le jardin communautaire de Cataraqui. L'un d'eux, placé au centre du jardin, a été détruit durant un hiver pendant la période de la COVID-19. Depuis, aucune action n'a été entreprise par la Ville, malgré le fait que plus de 100 jardiniers utilisent cet espace.

M^{me} Mercier-Larouche a précisé que la situation relève de la *Commission de la Capitale-Nationale du Québec* (CCNQ), qui applique ses propres critères d'intervention. En ce sens, la Ville ne peut malheureusement pas agir directement. Elle a également mentionné que le cadre réglementaire de la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* (CUCQ) doit s'appliquer dans ce dossier, ce qui risque de rendre les démarches longues et complexes.

M^{me} Drury mentionne qu'elle a remplacé M^{me} Shee à la dernière rencontre du *comité ad hoc sur le site patrimonial*. Des échanges ont eu lieu avec deux invités de la CCNQ. Les représentants de la *Société d'histoire de Sillery*, de la *Coalition sur l'arrondissement historique de Sillery* et du CQS souhaitent que le CCNQ établisse des liens de collaboration avec les organismes du milieu dans la mise en valeur du site patrimonial. Des démarches pourraient possiblement être prises pour expliquer la problématique du jardin communautaire à des représentants de la CCNQ.

- **Lot du 2003, chemin Saint-Louis** : les travaux de construction d'un projet d'habitation de 17 logements n'ont visiblement pas encore commencé sur le désormais stationnement temporaire qui devient de plus en plus permanent. Plus de trois mois sont passés depuis l'expiration du permis temporaire, qui est entrée en vigueur le 3 février 2023 pour une période de deux ans maximum. Il est à noter que le stationnement aurait déjà été en activité sans permis pendant un an avant l'autorisation du permis temporaire. Le permis temporaire vise l'aménagement d'un stationnement commercial privé pour accueillir et accomoder prioritairement la clientèle du Montego Resto Club. Il n'y a toujours pas d'amendes au dossier.



La consultation publique et la demande d'opinion du conseil de quartier ont eu lieu le mardi 8 novembre 2022. Pour en savoir davantage, consultez le sommaire décisionnel pour le règlement **R.C.A.3V.Q. 320**, l'opinion du conseil de quartier et d'autres document sur la page web de la Ville : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=442>

- **Commentaire d'un citoyen** : en réaction aux critiques formulées par un citoyen à l'égard du projet d'aménagement sur la **rue Sheppard** et l'avenue du Chanoine-Morel, notamment en lien avec la circulation des autobus, M. Beaudoin a exprimé son désaccord.

Il a jugé ces critiques peu constructives et a tenu à souligner qu'à ses yeux, il s'agit d'un beau projet, porteur pour le quartier.

- **Nettoyage printanier** : habituellement, à partir du mois d'avril jusqu'à la fin du mois de juin, la Ville procède aux travaux de nettoyage visant à débarrasser les rues et trottoirs des dernières traces de l'hiver. Le marquage au sol s'effectue après le nettoyage. Les administrateurs souhaitent justement que le secteur de la rue Marie-Victorin au coin de l'avenue des Gouverneurs bénéficie d'un nouveau marquage : ce ne sera pas prévu cette année, mais cette revendication pourra être soumise lors d'une prochaine rencontre. Consultez la carte interactive pour savoir quand les rues de votre quartier seront nettoyées : https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/travaux_entretien_rues/nettoyage.aspx

- **Bollards sur le boulevard Laurier** : M. Beaudoin a souligné les effets positifs de l'installation des bollards sur le boulevard Laurier. Selon lui, ces aménagements contribuent à améliorer la sécurité des piétons, notamment en les protégeant contre les éclaboussures de *slush* causées par les véhicules.

Il note également que la présence des bollards incite les automobilistes à ralentir, ce qui renforce la sécurité globale du secteur.

7. Activités et suivis

- **Mobilité et environnement**

- **Table de concertation vélo** : M^{me} Drury se retire de la *Table de concertation vélo*. Elle sera remplacée par M. Lamontagne. Afin d'officialiser ce changement, une résolution a été adoptée.

Résolution 25-CA-19

SUR UNE PROPOSITION de M. Hugues Beaudouin, **DÛMENT APPUYÉE** par M^{me} Anna Cividino, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter la résolution concernant cette nomination.

- **Table sur le transport en commun**: Certains conseils de quartier ont exprimé le souhait de mettre en place une *Table de consultation dédiée au transport en commun*. Toutefois, le CQS demeure indécis quant à la pertinence de cette initiative.

En effet, un comité de citoyens est déjà en place au sein du *Réseau de transport en commun* (RTC), et le CQS souhaite éviter un doublement des efforts de communication. D'autant plus que des représentants du RTC participent déjà à des rencontres des conseils de quartier et s'y informent régulièrement.

Dans ce contexte, **aucune résolution** ne sera proposée pour le moment. Le CQS continuera toutefois de suivre le dossier et de s'informer activement sur les enjeux liés au transport en commun.

- **Urbanisme et aménagement**

- **Unités d'habitation additionnelle, assouplissements – Résolution (voir Annexe 1)** : M^{me} Shee et M^{me} Drury se disent perplexes à la suite de la consultation, qui rassemblait plusieurs personnes confrontées à des problématiques particulières. Elles soulignent que le projet envisagé impliquerait, en pratique, une analyse individualisée pour chaque terrain, nécessitant presque un « bureau » distinct par cas.



Malgré la complexité soulevée, la présidente tient à réaffirmer l'importance de protéger la canopée. Elle procède donc à la lecture de la résolution qu'elle propose officiellement au conseil.

RÉSOLUTION 25-CA-20

SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Janet Drury **DÛMENT APPUYÉE** par M^{me} Mary Shee, **IL EST UNANIMEMENT**

RÉSOLU d'adopter la résolution concernant les unités d'habitation additionnelles, assouplissements. || Voir l'annexe 1, pages 10 et 11 ||

- **Histoire, patrimoine et culture**

- **Comité ad hoc sur le site patrimonial déclaré de Sillery – Résolution :**

Résolution 25-CA-21

SUR UNE PROPOSITION de M^r Hugues Beaudouin **DÛMENT APPUYÉE** par M^r Luc Trépanier, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter la résolution concernant la nomination de M^{me} Mary Shee au sein du comité ad hoc.

- **Projet de murale au 1303 avenue Maguire** : dans le cadre de l'appel d'offres pour la création d'une murale au 1303, avenue Maguire, mur nord, il est prévu que l'artiste sélectionné rencontre des représentants du Conseil de quartier de Sillery (CQS). Cette rencontre vise à s'assurer que l'œuvre reflète bien l'identité du quartier. M^{me} Mary Shee et M. Pierre Gagnon souhaitent participer à cette rencontre.

(1301, 1303, 1305, 1307, avenue Maguire)

- **Communautaire, parcs et loisirs**

Aucun élément n'a été abordé dans ce point.

8. Fonctionnement, secrétariat et trésorerie

- **Secrétariat**

Projet de sécurité routière autour des écoles des quartiers de Saint-Louis et de Sillery : trois écoles ont été identifiées pour participer au projet : Jésus-Marie de Sillery, Saint-Yves et Saint-Louis-de-France.

Le chèque du projet de 3 000 \$ par institutions participantes, accordé dans le cadre du *Programme de mobilisation à la sécurité routière*, a déjà été envoyé au CQS. Toutefois, le projet de sensibilisation à la sécurité routière n'aura pas lieu vers la fin du mois de mai, comme dans les années précédentes. Les chèques ont été émis trop tard cette année. Par contre, le projet doit se terminer au plus tard le 30 novembre 2025. Une description détaillée du budget de **12 000 \$** sera fournie ultérieurement, et le projet sera lancé dans une phase subséquente, probablement en septembre.

Cette année, l'organisme *Accès Transport Viable*, un OBE, s'occupe des activités de formation aux élèves, en remplacement du CAA. M^{me} Drury profite de l'occasion pour rappeler que le *Plan d'action de la Stratégie de sécurité routière (2029-2029)* a notamment comme nouvel objectif d'accompagner les parents au changement. À cet effet, la Ville a l'intention de mettre en œuvre des projets pilotes « *Dépose-moi à 500 pas* » et inviter les parents à y souscrire en collaboration avec les directions d'école. Le conseil a déjà envisagé ce genre de solution et pourrait s'intéresser à participer à un tel projet-pilote.

- **Trésorerie**

États financiers du CQS. 13 mai 2025

État des revenus et dépense au 2025-04-08

Compte opérations				
Date	Description	Montant	Solde	Explications
4/5/2025	Solde		1 925,07 \$	
4/8/2025	Secrétariat	(125,00 \$)		Paieement de la rédactrice, Rapport annuel
4/8/2025	Secrétariat	(135,00 \$)		Paieement de la rédactrice, PV
4/9/2025	Cadeau AGA	(272,76 \$)		Cadeau au conférencier de l'AGA Carte Crédit
4/9/2025	Permis alcool aga	(33,25 \$)		Remboursement à Luc T. pour permis alcool
4/30/2025	Frais financier	(5,95 \$)		Forfait mensuel
4/30/2025	Frais financier	(3,75 \$)		Frais pour chèques
5/2/2025	Sécurité routière	3 000,00 \$		Pour vérifier l'envoi de sous
5/7/2025	Virement Éparg.S.	(3 000,00 \$)		Pour vérifier la réception de sous
4/8/2025	Solde		1 349,56 \$	
Compte épargne stable (sécurité routière)				
Date	Description	Montant	Solde	Raison
4/30/2025	Solde		7,50 \$	
5/7/2025	Virement Éparg.S.	3 000,00 \$		
3/31/2025	Intérêts	0,01 \$	3 007,51 \$	Intérêt

Remarque : Le solde du compte du projet "sécurité routière" est une approximation de ce poste de dépense.

Autres dépenses

Dépense à approuver			
	PV et relecture Jeni Lecoq	130	Junie Lecoq
Modifications au compte et façons de faire			
	Pour envoyer de l'argent au CQS par Interac, utiliser l'adresse		
À faire	Avoir une adresse pour la présidente, le secrétaire et le trésorier.		

M. Hugues Beaudouin fait un récapitulatif des dépenses de ce mois. Il y a eu deux erreurs :

- 5 \$ de trop pour le chèque du 8 avril 2025 de M^{me} Junie Lecoq et
- M. Luc Trépanier n'a pas encore été payé pour le permis d'alcool.

RÉSOLUTION 25-CA-22

SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Mary Shee **DUMENT APPUYÉE** par M. Luc Trépanier, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'autoriser un paiement de 130,00 \$ à M^{me} Junie Lecoq pour la rédaction du procès-verbal du 11 mai 2025.

Le relevé de compte, au **30 avril**, indiquait ces soldes :

-	Compte EOP, 1 349,36 \$, fonctionnement,
-	Compte ET1, 7,51 \$, projet scolaire.

Projet-pilote de numérisation M. Hugues Beaudoin parle du numérique et souhaite définir cinq (5) objectifs pour l'année prochaine. Cette proposition se fera dans les prochaines semaines.

Entre temps, M^{me} Cristina Bucica nous offre la possibilité de suivre une activité d'une heure de formation afin de familiariser les membres avec les outils informatiques développés par la Ville. Les intéressés sont priés de se manifester, tout simplement.

M. Beaudoin remercie M^{me} Bucica et répond que le Conseil prévoit l'inviter à participer à un atelier, possiblement pendant une rencontre préparatoire.

9. Divers

Ce point n'a pas été abordé.

10. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION de M. Beaudouin **DUMENT APPUYÉE** par M. Patrick Lamontagne, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de lever la séance à 20 h 54.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 10 juin 2025.

M^{me} Janet Drury
Présidente

M. Luc Trépanier
Secrétaire

Les résolutions entérinées dans ce PV, 05 :

1. 25-CA-16,
2. 25-CA-17,
3. 25-CA-18,
4. 25-CA-19,
5. 25-CA-20,
6. 25-CA-21,
7. 25-CA-22.

Les cartes utilisées dans ce PV proviennent toutes de la carte numérique de la Ville de Québec.

C:\Backup (nouveau)\1-Conseil de Quartier de Sillery\PV du CQS 2025\5 PV-CQS 2025-05-13 (1).docx

Annexe 1

 CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY	ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY- SILLERY-CAP-ROUGE Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6	Résolution
---	--	-------------------

Conseil d'administration
du **Conseil de quartier de Sillery**
(CQS)

Extrait du procès-verbal de la 4^e assemblée ordinaire du *Conseil de quartier de Sillery*
tenue le mardi **13 mai** à 19h, en présentiel.

LES UNITÉS D'HABITATION ADDITIONNELLES DANS LE QUARTIER DE SILLERY, ASSOULISSEMENTS

RÉSOLUTION 25-CA-20

CONSIDÉRANT QUE le CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY est très préoccupé par le déclin rapide de la canopée, qui est un élément important du patrimoine naturel et culturel du SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ DE SILLERY et des secteurs du quartier au nord du chemin Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE le bilan mi-parcours 2015-2020 de la *Vision de l'arbre* constate que l'indice de la canopée de Sillery a baissé de 42 % en 2015 à 37 % en 2020. Sillery fait donc partie de la classe des quartiers considérée comme très inférieure à la cible établie de 50 % ;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, le *Conseil de quartier* a adopté la résolution **21-CA-38** qui constate, entre autres, que l'implantation d'unités d'habitation secondaires détachées, comme proposé dans la *Vision de l'habitation*, risque de provoquer une perte rapide de la canopée et des aires vertes à Sillery ;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, le *Conseil de quartier* a adopté la résolution **24-CA-25** afin de réitérer cette préoccupation au moment de l'adoption du *règlement R.V.Q. 3294* visant à autoriser les propriétaires de maison unifamiliale isolée à aménager une unité d'habitation additionnelle sur leur propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de *règlement R.V.Q. 3421* vise notamment à élargir cette possibilité aux habitations de type jumelé, duplex et triplex ;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan particulier d'urbanisme (PPU) de Sillery et ses environs* prévoit, qu'après sa mise en vigueur en **2016**, des ajustements devaient être apportés au zonage afin de soutenir la mise en œuvre des orientations et objectifs de conservation et de mise en valeur du *site patrimonial de Sillery et ses environs*. Ces orientations visent notamment à respecter la capacité du milieu à intégrer de nouveaux espaces construits, à maintenir la cohérence de la forme urbaine et l'organisation spatiale, à mettre en valeur les perspectives visuelles et les panoramas et à favoriser le maintien du couvert végétal, sa régénération et sa bonification ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles mesures visant à encadrer l'implantation des maisons de jardin (ex. hauteur, projection au sol, marges latérales et arrières, pourcentage d'aires vertes, etc.) auraient préséance sur les normes dans le zonage en vigueur partout sur le territoire de la Ville où l'usage H1-Habitation est autorisé, dont le *PPU de Sillery et des secteurs du quartier* au nord du chemin Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE, selon la réglementation d'urbanisme en vigueur, l'abattage d'un arbre est autorisé si l'arbre constitue un obstacle à la réalisation d'un aménagement, d'une construction ou de travaux pour lesquels un permis a été délivré ;

CONSIDÉRANT QUE notre quartier recèle des arbres matures souvent appelés « champions » à protéger ainsi que des boisés qui constituent des corridors écologiques et jouent des rôles importants dans la protection de la biodiversité

Il est proposé par : M^{me} Janet Drury
Et appuyé par : M^{me} Mary Shee

IL EST RÉSOLU :

- **D'AGIR** avec parcimonie dans l'introduction de cette nouvelle forme de densification afin de bien évaluer les impacts potentiels et d'assurer l'arrimage avec les objectifs d'autres politiques et stratégies de la Ville, notamment la *Vision de l'arbre (2015-2025)*, la *Stratégie de développement durable 2030* et la *Stratégie en faveur de la biodiversité (2025-2035)* ;

- Plutôt que d'adopter des normes « passe-partout » pour les maisons de jardin qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Ville, **DE COMMENCER** par l'utilisation d'autres moyens comme des dérogations mineures ou des projets-pilotes ;

- **DE REVOIR** la disposition du *Plan directeur*, qui a été intégrée dans la réglementation des arrondissements de la Ville, voulant que l'abattage d'un arbre soit autorisé s'il constitue un obstacle à la réalisation d'un aménagement, d'une construction ou de travaux pour lesquels un permis a été remis ;

- **DE PRIORISER** plutôt, l'ajout de logements d'appoints aux bâtiments existants, ce qui semble plus en phase avec les politiques et stratégies de la Ville mentionnées ci-haut.

Adopté à l'unanimité.

Envois : À remettre au conseil.

- M^{me} Maude Mercier-Larouche, conseillère, District Saint-Louis-Sillery et présidente de l'Arrondissement SF-S-CR maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca - Maître Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge (SF-S-CR)
--

Janet Drury

13 mai 2025

C:\Backup (nouveau)\1-Conseil de Quartier de Sillery\Résolutions CQS\Résolutions 2025\07-1 Résolution
Unité Habitation Additionnelles.docx